Image not found or type unknown

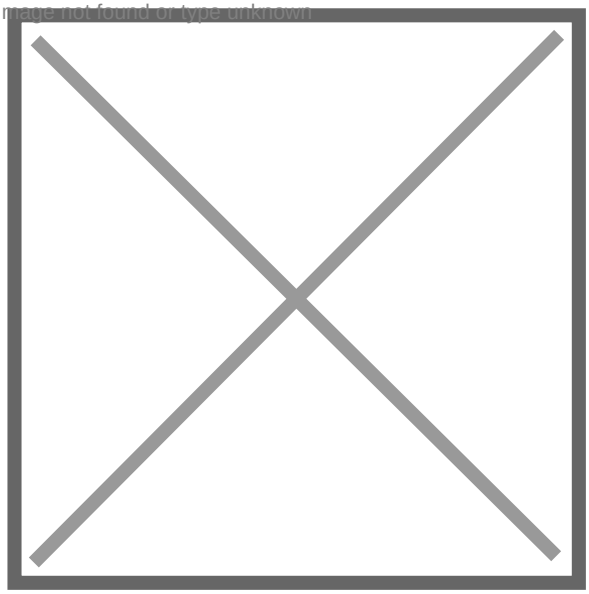

Accrochage sans constat pourtant courrier assureur

Par **ascothermes**, le **09/11/2008** à **10:31**

En ville, je tamponne doucement la voiture devant moi : aucun dégat et d'un commun accord l'autre conducteur et moi partons chacun de notre côté.

Puis je reçois un courrier de l'assureur de l'autre conducteur de demandant les coordonnées de mon assureur suite à l'accrochage dont je suis responsable.

Sans constat signé de ma part, et sans dégat constaté, que dois-je faire ?

Merci pour votre réponse

Par **jeetendra**, le **09/11/2008** à **12:56**

bonjour, part votre faute vous vous êtes mis en tord, il ne faut jamais en cas d'accident avec un tiers [fluo]se contenter de sa parole[/fluo], toujours faire un constat amiable, ou un accord écrit, on n'est jamais assez prudent, la l'assureur de l'autre type ne va pas vous faire de cadeaux, votre assureur non plus, malus, cordialement

Par **ascothermes**, le **10/11/2008** à **12:31**

Merci pour votre réponse, et la prochaine fois je serai plus prudente.

Mais alors n'importe qui, à partir d'une immatriculation, peut refaire faire sa voiture sur simple déclaration uni partie à son assureur ? C'est sa parole contre la mienne ? Si on examine mon véhicule on peut constater que le pare choc est d'origine, sans accroc ?

Par ailleurs, j'avais un passager dans la voiture qui peut témoigner.

Par **jeetendra**, le **10/11/2008** à **12:42**

bonjour, c'est pas pour vous décourager mais dès le départ vous avez été trop confiante, l'automobiliste adverse en a profité malhonnêtement, c'est des choses qui arrive, bonne journée à vous

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés